



**CDOS
GIRONDE**

PRÉPARER UNE MESURE DE RESPONSABILISATION AU SEIN DE SA STRUCTURE

UNE MESURE DE RESPONSABILISATION ÇA SE PASSE COMMENT ?

Un ou une jeune va venir réaliser un stage éducatif dans votre structure sportive. Ce jeune pourra être âgé entre 12 et 18 ans et il pourra venir uniquement sur les temps extra-scolaires : le soir après les cours, les mercredis après-midi ou encore les week-ends.

Accueillir un jeune en mesure de responsabilisation ne s'improvise pas. De plus, la nature même de la mesure demande une certaine réactivité de la part des établissements scolaires et des structures accueillantes. Souvent, le CDOS vous contactera pour la mise en place d'une mesure dès la semaine suivante.

Afin de pouvoir proposer un accueil de qualité et une préparation maximale, voici quelques questions qui méritent d'être d'ores et déjà posées afin de lever les potentiels ralentissements de la mise en place de la mesure.



QUI ENCADRE ?

Cela peut être vous, un ou une éducatrice sportive, un ou une dirigeante. Si la personne qui encadre n'est pas vous, pensez à lui en parler afin de recueillir son approbation. Ce qui compte c'est que le jeune puisse identifier une personne ressource bienveillante pour lui.

SUR QUEL CRÉNEAU ?

La mesure de responsabilisation consiste en un stage éducatif qui se déroule en dehors des temps scolaires. A partir de cette information sur quel créneau est-ce que vous pourriez accueillir le ou la jeune ? pour vous aider à choisir vous pouvez identifier :

- L'âge des sportifs et sportives de ces créneaux.
- Si le groupe a des élèves qui viennent du même établissement scolaire que le jeune.
- Dans ce derniers cas, quelle alternative pouvez-vous proposer ?



QUEL TYPE DE MISSION POUR LE JEUNE ?

Le but de la mesure est de pouvoir permettre à l'élève de se responsabiliser en lui redonnant de l'estime de soi (être capable de faire des choses correctement dans un contexte autre que scolaire). Ainsi il faudra que vous puissiez commencer à réfléchir sur les tâches que vous pourrez faire faire à ce jeune.

La prise en compte de l'âge peut être importante. En effet, le but n'est pas de mettre le jeune en difficulté mais plutôt de lui faire comprendre que la règle est nécessaire et donc qu'elle doit être appliquée. Mais aussi de lui faire prendre conscience qu'il ou elle est capable de faire des choses.



**CDOS
GIRONDE**

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE TÂCHE/MISSION QUI PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES ?

- Accueil des sportifs et sportives.
- Accompagnement de l'éducateur·rice sportif pendant toute la durée de la séance.
- Aide à l'installation et au rangement du matériel nécessaire à la pratique sportive.
- Soutien d'un sportif ou sportive en situation de handicap ou présentant des difficultés dans la réalisation d'un geste.
- Aide et soutien dans la mise en place d'un événement interne ou externe du club (préparation de l'AG, compétitions, etc.).



QUEL EST LE NUMÉRO DE MON ASSURANCE ?

La responsabilité civile de la structure d'accueil est obligatoire dans le cadre. Deux options : soit, vous avez déjà une assurance particulière garantissant la responsabilité civile de faute imputable à la structure d'accueil à l'égard de l'élève; soit, vous pouvez ajouter un avenant au contrat sur l'accueil des élèves. Dans tous les cas, le nom de l'assureur et le numéro de l'assurance son demandé lors de la signature de la convention.

LE JEUNE NE SE PRÉSENTE PAS, JE FAIS COMMENT ?

Durant toute la durée de la mesure votre structure sportive aura, au préalable, signé une convention avec l'établissement scolaire. Ainsi, le jeune sera sous la responsabilité de l'établissement scolaire. Si le jeune ne se présente pas vous devrez donc en informer le ou la responsable de l'établissement scolaire ainsi que la coordinatrice du projet du CDOS. Les informations de contacts de l'établissement vous seront fournies au moment de la signature de la convention.

JE SUIS EN DIFFICULTÉS, JE FAIS COMMENT ?

Si vous vous retrouvez en difficultés : encadrant·e·s absent·e·s, problématique avec l'établissement scolaire, etc. Vous pouvez à tout moment contacter la coordinatrice du projet (cf. renseignements ci-dessous).

La structuration des mesures de responsabilisation avec un tiers coordinateur (le CDOS 33) à justement pour objectif de simplifier les démarches mais aussi de répondre du mieux possible à toutes les problématiques que vous rencontrerez dans ce cadre-ci.

Renseignements : CDOS Gironde
maelys.virmaux@franceolympique.com
06.41.10.59.15

<https://cdos33.org/education-citoyennete/mesures-de-responsabilisation/>